

# Liste de contrôle Habitat pour personnes âgées

Schweizerische  
Fachstelle  
für  
behindertengerechtes  
Bauen

Centre suisse  
pour  
la construction  
adaptée  
aux handicapés

Centro svizzero  
per  
la costruzione  
adatta  
agli handicappati

Toutes les dimensions se réfèrent à des ouvrages finis et sont des cotes d'espace libre.

Éléments généraux	Exigences	Remarques	Cf. chapitre
<b>Absence de seuils surélevés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chemins et portes sans marche ni ressaut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portes donnant accès à l'immeuble, aux logements, aux balcons, au parking souterrain et aux caves: ressauts <math>\leq 25</math> mm en cas de contraintes constructives inévitables</li> </ul>	Tous
<b>Portes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vide de passage <math>\geq 0.80</math> m</li> <li>Surface libre à côté de l'ouverture de la porte <math>\geq 0.60</math> m</li> <li>Poignée de porte: facile à saisir de par sa taille et sa forme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exceptions: les portes donnant accès à l'immeuble et aux logements sont plus larges (<math>\leq 1.00</math> m en cas de portes battantes)</li> </ul>	Tous
<b>Revêtements de sol à l'intérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans pente</li> <li>Propriétés antidérapantes, classe GS1/R10</li> <li>Revêtements mats et ayant des motifs discrets (valable aussi pour toute la zone d'escalier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exceptions relatives aux propriétés antidérapantes dans les zones d'entrée sans essuie-pieds, coursives ouvertes terrasses et balcons exposés aux intempéries: GS2/R11</li> <li>Autres exceptions: cf. salles d'eau</li> </ul>	Tous
<b>Éléments de commande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauteur par rapport au sol: <math>0.80 - 1.10</math> m</li> <li>Espace libre des 2 côtés de la commande: <math>\geq 0.70</math> m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par ex. sonnettes, interphone, armoires électriques, prises</li> </ul>	Tous
<b>Éclairage à l'intérieur du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éclairage <math>\geq 300</math> lux, non éblouissant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salles d'eau et cuisine <math>\geq 500</math> lux, plan de travail <math>\geq 750</math> lux; dans parking souterrain: place de stationnement <math>\geq 100</math> lux et zones de circulation piétonne <math>\geq 200</math> lux</li> </ul>	Tous + Annexe IV
<b>Informations visuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauteur par rapport au sol: max. <math>1.60</math> m</li> <li>Taille des caractères: <math>30</math> mm pour <math>1.00</math> m de distance de lecture; taille min. <math>5</math> mm (par ex. boîtes aux lettres, sonneries, interphone)</li> <li>Caractères sans empattement (Frutiger, Helvetica, Arial, etc.)</li> <li>Contrastes de luminosité suffisants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De préférence: objets et écritures de couleur claire sur fond foncé</li> <li>Contrastes de couleurs s'ajoutant aux contrastes de luminosité</li> <li>Contraste: valeur de référence lumineuse de la couleur claire <math>\geq 6</math> x valeur de référence lumineuse de la couleur foncée</li> </ul>	Annexe IV

La présente liste de contrôle n'est pas un instrument de travail lors de la conception. Les exigences énumérées ne sont ni définitives ni exhaustives. Cette liste fait partie intégrante des directives Habitat pour personnes âgées qui peuvent être commandées gratuitement auprès du «Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés». Les chapitres énumérés dans la dernière colonne du tableau se réfèrent au contenu de ces directives.

Sur le site internet du Centre suisse, il est possible de télécharger, par le biais du code QR, aussi bien les directives que la liste de contrôle en format PDF.